



## 10<sup>ème</sup> Lettre d'information du mandat 2020-2026

Courriel : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)  
Site municipal : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr)  
Tél. : 02 37 31 81 01  
Distribution : 07 MAI 2024

### NUMEROS UTILES

#### ASSISTANTE SOCIALE

Prenez rendez-vous au : 02 37 20 14 48.

#### URGENCES

**SAMU** : 15 ou d'un portable 112.

**Centre Régional anti-poison de Paris** : 01.40.37.04.04

**Gendarmerie** : 17 - **Pompiers** : 18.

**Pharmacie de garde** : 17

**VEOLIA (Astreinte Eau/Assainissement)** : 0 969 323 529

**ERDF « ENEDIS » (Réseau électricité)** : 0 972 675 028

### NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Lundi, **Mardi** et Mercredi de 9h00 à 12h00.
- Jeudi et Vendredi de 13h30 à 17h00.

Possibilité de recevoir sur rendez-vous en dehors de ces horaires. Monsieur le Maire et ses Adjointes reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

### NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

- Lundi, **Mardi** et Mercredi de 9h00 à 12h00.
- Jeudi et Vendredi de 14h00 à 17h00.



### INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE POUR LA RENTRÉE 2024

- Les inscriptions pour la rentrée 2024 auront lieu à la mairie d'Aunay-sous-Auneau pour les enfants nés en 2021 aux dates suivantes :

**À compter du mois d'avril aux heures d'ouverture de la mairie**

(Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et des pièces d'identité des parents)

- L'admission sera faite ensuite à l'école maternelle sur rendez-vous par téléphone au : 02 37 31 87 05.

Chers habitants,

Le changement d'heure annonce le printemps et l'arrivée des beaux jours, même si la météo n'est pas cette année en adéquation avec les dates. Une météo salvatrice pour les nappes phréatiques mais difficile pour profiter des jardins et des activités extérieures.

Je vous demande une attention particulière concernant les chemins. Les passages en véhicule sont à proscrire pour ne pas les dégrader par temps de pluie. Les nombreux « coups de vent » ont fragilisé de nombreux arbres. Merci aux propriétaires de vérifier leurs parcelles et d'intervenir le cas échéant. De nombreux arbres tombent régulièrement à travers des chemins de randonnée.

Les travaux ont pris du retard, car les accords de subvention nous arrivent tardivement. Le chantier de l'ascenseur de la mairie et de l'Agence Postale va commencer prochainement, suivi cet été des travaux des jeux d'enfants et du terrain stabilisé.

Nous continuons à effectuer une nouvelle tranche d'éclairage public LED et des travaux de sécurité routière, îlots directionnels et stationnement, sont programmés prochainement rue de Paris.

Le permis de construire a été déposé suite aux études et aux diagnostics du cabinet multi-professionnels.

Les travaux d'isolation de la bibliothèque sont en cours.

Le conseil départemental, gestionnaire des routes, m'a confirmé la pose de signalisation de limitation de tonnage prochainement dans notre village pour les poids lourds en transit.

Enfin, j'ai repris contact avec les organismes concernés pour relancer le dossier de restauration de l'église, mis en sommeil l'année dernière.

Je remercie les associations sportives, culturelles pour leurs implications dans la vie de notre village, car l'hiver pluvieux aurait été bien long sans ces animations et divertissements.

J'espère le retour du beau temps pour enfin profiter de nos activités de plein air et je vous souhaite un bon printemps.

Chaleureusement à tous.  
**Le Maire, Robert DARIEN**



## ÉLECTIONS EUROPÉENNES

### 9 JUIN 2024

DE 8H À 18H AU FOYER COMMUNAL



**RAPPEL : Si vous êtes français et que vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.**



### Vous possédez un chien de première ou deuxième catégorie

**Vous possédez ou envisagez d'acquérir un chien classé en 2<sup>ème</sup> catégorie ou en 1<sup>ère</sup> catégorie, vous avez des obligations :**

- S'assurer de son identification par tatouage ou puce électronique.
- Vous devez être titulaire d'un permis de détention.

La délivrance de ce permis de détention par le maire de votre commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatif d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1<sup>ère</sup> catégorie), d'attestation d'aptitude en suivant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents, et d'évaluation comportementale.

Les références du permis de détention doivent être reportées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par la vétérinaire.

Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>



Le Conseil municipal après débat a décidé, à la majorité, d'augmenter les taux d'imposition des impôts :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : + 1%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : + 1%
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : + 1%

L'année passée, plusieurs pistes d'économies ont été étudiées et mises en œuvre :

- La réduction de la consommation de l'éclairage et du chauffage,
- La réduction des coûts de fonctionnement tels que la maintenance pour lesquels des contrats ont été renégociés. On notera la multiplication des contrôles de conformité (bâtiment, matériel, normes environnementales ...) qui amenuise les économies réalisées.
- Concernant les contrats d'assurance, le contexte n'est pas favorable à la renégociation : les collectivités sont confrontées à la hausse des cotisations, des franchises et aux résiliations des contrats à l'initiative des assureurs à la suite de sinistres jugés trop coûteux.

Le nombre d'agents de la commune n'a pas augmenté. La hausse du régime indemnitaire et du point d'indice des fonctionnaires, les avancements d'échelons et de grades et les remplacements d'agents en congés de maladie constituent les charges de personnel.

Le budget général 2024, après débat du conseil municipal, a été adopté à la majorité.

Le budget de fonctionnement 2024 est détaillé comme suit :

### Budget général 2024 – Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chap. 011 - Charges à caractère général	389 033,00 €	Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté N-1	215 898,23 €
Chap. 012 - Charges de personnel	638 439,00 €	Chap. 013 – Atténuation de charges	6 000,00 €
Chap. 014 - Atténuation de produits	68 150,00 €	Chap. 042 – Amortissement (écriture d'ordre)	2 808,00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion	145 474,36 €	Chap. 70 – Produits de services	105 300,00 €
Chap. 66 – Frais financiers	1 300,00 €	chap. 73 - Impôts et taxes	45 000,00 €
Chap. 67 – Charges spécifiques	500,00 €	Chap. 731 – Impôts directs	707 617,00 €
Chap. 68 – Dotations aux amortissements	465,00 €	chap. 74 – Dotations et participations	361 840,06 €
Chap. 042 – Dotation amortissement (écriture d'ordre)	12 095,84 €	chap. 75 – Autres produits	16 948,64 €
Chap. 023 – Autofinancement section d'investissement	205 954,73 €	chap. 77 – Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>1 461 411,93 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 461 411,93 €</b>

Les nouveaux programmes d'investissement sont les suivants :

- Le remplacement des lampes d'une nouvelle tranche d'éclairage public, par des LED,
- Les travaux dans les locaux de l'école élémentaire,
- Les travaux d'aménagement de sécurité Rue de Paris, Rue de la Tordière et devant l'école primaire.
- L'aménagement du cabinet multi professionnels, dont le projet final permettra d'accueillir davantage de professionnels. Cette opération sera financée en partie par un prêt qui sera lui-même remboursé par les revenus locatifs.

Le budget d'investissement 2024 est détaillé comme suit :

### Budget général 2024 – Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations incorporelles	1 731,00 €	Excédent d'investissement reporté N-1	77 424,55 €
Subvention d'équipement	22 100,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	147 240,41 €
Immobilisations corporelles	1 166 528,96 €	Dotations (FCTVA + Taxe d'aménagement)	55 905,38 €
Écriture d'ordre amortissement des subventions	5 508,00 €	Subventions d'équipement	524 075,18 €
Remboursement capital emprunts	29 528,13 €	Emprunt	200 000,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	205 954,73 €
		Écriture d'ordre amortissement immobilisations	14 795,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 225 396,09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 225 396,09 €</b>

## QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION CONCERNANT LES OUTILS DE COMMUNICATION À LA DISPOSITION DES HABITANTS DE LA COMMUNE

"Dans la communication, le plus compliqué n'est ni le message, ni la technique, mais le récepteur", Dominique Wolton

Afin de répondre au mieux à vos besoins en matière de communication, merci de répondre au questionnaire suivant sur les outils de communication de la commune, **avant le 31/05/2024**.

- Deux possibilités :
- Utiliser ce document et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie
  - Utiliser l'application City All, Rubrique Sondage

### BULLETIN MUNICIPAL

**Périodicité** : Semestriel depuis 2023  
**Format** : Papier et numérique  
**Diffusion** : Dépôt dans les boîtes aux lettres des personnes âgées (à partir de 75 ans)  
 Consultable sur le site de la mairie  
 Disponible en version papier, à la mairie ou à la bibliothèque

**Ce mode de fonctionnement vous satisfait-il ?**

Oui  Non  Ne se prononce pas

Commentaires :



### FIL DES JOURS - Lettre d'information de la commune

**Périodicité** : Rythme de publication suivant les besoins  
**Format** : Papier et numérique  
**Diffusion** : Dépôt dans toutes les boîtes aux lettres de la commune  
 Consultable sur le site de la mairie

**Ce mode de fonctionnement vous satisfait-il ?**

Oui  Non  Ne se prononce pas

Commentaires :



### SITE INTERNET de la Commune

La facilité de son utilisation et les informations diffusées répondent-elles à vos attentes ?

Oui  Non  Ne se prononce pas

Commentaires :



### Application mobile CITYALL

Vous permet-elle de rester connecté à l'information locale en temps réel ?

Oui  Non  Ne se prononce pas

Commentaires :



### PANNEAU LUMINEUX

Êtes-vous satisfait des contenus communiqués sur ce panneau et de leur visibilité ?

Oui  Non  Ne se prononce pas

Commentaires :



Êtes-vous :

Un homme  Une femme

De quel âge ?

Merci de votre retour !

# L'ECHO DU VILLAGE

## L'ECHO DES ASSOS

La compagnie **ETHOPÉE, PASSIONS CONTEMPORAINES** et **LES ATELIERS D'ETHOPÉE** vous invitent à leur exposition annuelle des travaux des élèves d'Arts Plastiques **le jeudi 27 juin 2024 de 15h à 20h à la salle des Associations.**

Vous pourrez y admirer les productions des enfants et des adultes et profiter d'un petit buffet « tout bio » !

Par ailleurs, dès la rentrée prochaine, l'association met en place des cours de **yoga** et de **danse yoga**. Les cours s'adressent aux débutants comme aux niveaux plus avancés.

Enfin, la compagnie s'étant spécialisée aussi dans l'art-thérapie, il est possible de coupler le yoga et les arts plastiques dans une démarche de mieux-être à médiation artistique.

Dans le cas où les horaires des cours d'Arts Plastiques ne vous convenaient pas, il est possible de les suivre en ligne avec Skype, inscrivez-vous à plusieurs, pour plus de convivialité.

N'hésitez pas à contacter l'association dès maintenant pour les inscriptions : par téléphone (06 87 04 84 47), mail (asso.ethopee.arts@gmail.com ou anne.delaby.art@gmail.com) et sur le site internet (<https://anne-delaby/Ethopée.com>).

## CHRONIQUES DE LA VIE ALNELOISE

**Ateliers HYPNOSE** en groupe les 18 mai et 8 juin 2024 de 10h à 11h, au lavoir du pont au Charroi. Gratuits pour les Alnélois.

Prévoir plaid, oreiller, matelas de sol ou transat.

*Sur inscription : [sophie.bassereau@gmail.com](mailto:sophie.bassereau@gmail.com)*

### Festivités du 14 juillet

Revue des pompiers  
Distribution des lampions  
Feu d'artifice à 23h

**Forum des associations** - 7 septembre de 15h à 18h  
structures gonflables

### Rencontres avec les élus, dans les quartiers

**1<sup>er</sup> juin** de 10h à 12h, rue de l'Orme

**28 septembre** abris bus de la mairie

## RENDEZ-VOUS DU CCAS

### Distribution CCAS de plantes

8 juin à partir de 10h,

### Repas de l'Amitié

5 octobre – foyer communal d'Aunay-sous-Auneau

## DU COTÉ DES CENTRES

Le centre **AUNAYNUPHAR** va organiser son 2<sup>ème</sup> événement famille au mois de juin, amusement et convivialité assurés !

Les inscriptions pour les vacances d'été auront lieu au mois de mai et celles pour la rentrée des classes en juin.

Soyez vigilants aux informations à paraître car le nombre de places est limité.

## DU COTÉ DES ÉCOLES

### Spectacle de maternelle – 25 mai 2024 à 9h30

Chants et danses de l'école Maternelle

### Fête des 2 écoles – journée du 29 juin 2024

*Matin* : portes ouvertes des classes (musée écoles),  
chants et remise des livres aux CM2

*Midi* : point restauration tenu par le Comité des fêtes

*Après-midi* : kermesse des écoles de Jaune Coquelicot

## AGENDA

### MAI

- **18 mai** – Atelier HYPNOSE sur inscription de 10h à 11h
- **25 mai** – Spectacle de l'école maternelle à partir de 9h30

### JUIN

- **1<sup>er</sup> juin** – Rencontre avec les élus (rue de l'Orme)
- **8 juin** – Distribution du CCAS (plantes) à partir de 10h  
Atelier hypnose sur inscription de 10h à 11h
- **9 juin** – Élections européennes – foyer communal
- **22 juin** – Gala de danse au foyer communal
- **27 juin** – Exposition Ethopée, salle des associations
- **29 juin** – Fête des 2 écoles et kermesse

### JUILLET

- **14 juillet** – Festivités du 14 juillet

### SEPTEMBRE

- **7 septembre** – Forum des associations
- **8 septembre** – Marché fermier
- **28 septembre** – Rencontre avec les élus (abri bus Mairie)

### OCTOBRE

- **5 octobre** – Repas de l'amitié au foyer communal

**STATIONNEMENT GÉNANT**

Les services du SICTOM nous signalent bien trop souvent la non collecte des ordures dû au stationnement gênants des véhicules dans les rues de la commune.

**MODIFICATION DE LA CONTENANCE DES BACS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET SÉLECTIVES**

Le SICTOM vous informe qu'il est possible de diminuer ou d'augmenter la contenance de vos bacs d'ordures. Le formulaire est disponible en Mairie.

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE  
**D'AUNAY-SOUS-AUNEAU**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



**Vous observez un dysfonctionnement sur le réseau d'éclairage public ?**  
Prévenez la Mairie !  
Une demande d'intervention sera faite auprès du gestionnaire du réseau.  
Nous vous rappelons que l'éclairage public ainsi que les lumières bleues des passages piétons s'éteignent à 23h00.

Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville

Disponible sur App Store Google Play

**HORAIRES AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE CAUSER UNE GÊNE SONORE POUR LE VOISINAGE**

Les travaux de bricolage ou de jardinage des particuliers susceptibles de causer une gêne de voisinage en raison de l'intensité sonore des appareils utilisés sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les travaux des professionnels à l'intérieur des locaux ou en plein air susceptibles de causer une gêne sonore doivent être interrompus, de 20h à 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention d'urgence.

**RAPPEL**

Le brûlage à l'air libre ou en incinérateur des déchets verts **est interdit**.

*J'entretiens mon Trottoir,  
je valorise mon Quartier !*

**LA COMMUNE VOUS REMERCIE**  
pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

«Les propriétaires ou locataires, sont tenus d'entretenir, depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leurs immeubles»

- Balayage
- Désherbage (arrachage ou binage)
- Démoussage



**RAPPEL**

**INTERDICTION DE STATIONNER SUR LES TROTTOIRS**

Il est rappelé que le stationnement des véhicules est interdit sur les trottoirs. Le trottoir est l'espace dédié aux piétons. Tout stationnement non prévu y est interdit et sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe (135 €).

De plus, il est rappelé aux administrés de stationner leurs véhicules dans leur propriété afin de rendre disponible les places de stationnement à ceux qui n'ont pas la possibilité de stationner chez eux.



## TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Du mardi au samedi de 9h à 17h, le TAD vous transporte sur les 39 communes de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France.

- Réservation possible jusqu'à la veille 17H
  - Tarif : 2€ un trajet et 18€ le carnet de 10 tickets. Achat du ticket directement dans le véhicule
- Pour réserver votre TAD rendez-vous sur : <https://tad-ccpeif.transport-a-la-demande.fr/login> ou appelez au : 06 70 87 21 97 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h)



## BESOIN D'AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Pour les démarches administratives liées à votre situation fiscale, votre santé, votre famille, votre retraite... **ADRESSEZ-VOUS À UNE MAISON France SERVICE**

### VOUS Y TROUVEREZ :

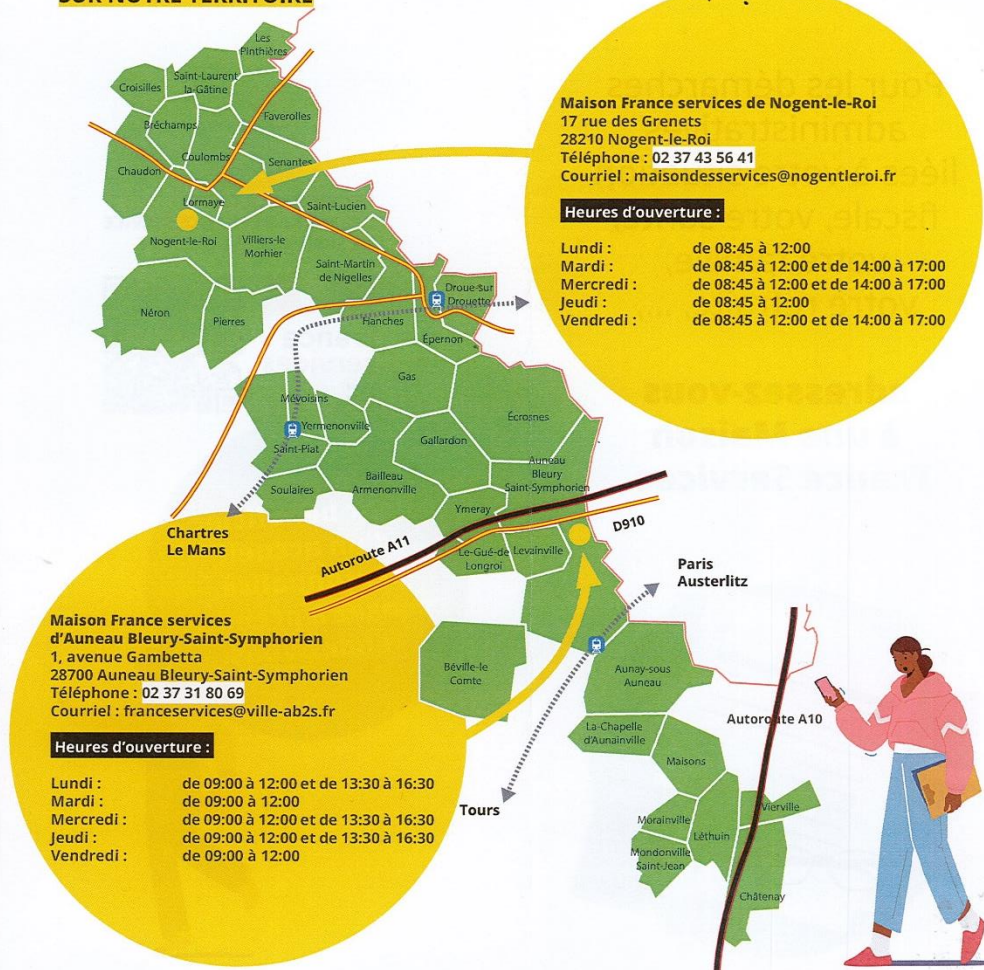
- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien, ...);
- une aide aux démarches en ligne ;
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes ;
- un accompagnement au numérique.

### EXEMPLES

#### D'ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS :

- je déclare mes revenus ;
- j'établis mon permis de conduire ou un document d'identité ;
- je demande une aide (allocation logement, RSA, ...);
- je cherche à rembourser mes soins ;
- je prépare ma retraite ;
- je fais face à un litige ou à un conflit ;
- je crée une adresse e-mail, j'imprime ou je scanne des pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs ;
- je sollicite les services de l'État ou de partenaires de l'État (Direction générale des finances publiques, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, La Poste, la Caisse nationale des allocations familiales (CAF), l'assurance maladie (CPAM) l'assurance retraite, la mutualité sociale agricole (MSA), ...).

### SUR NOTRE TERRITOIRE



## SENIORS : LA GENDARMERIE VEILLE

Les personnes de plus de 65 ans représentent plus de 20% de la population française, mais demeurent en proportion davantage victimes d'escroqueries ou de cambriolages.

Pour protéger ces populations plus vulnérables, la gendarmerie nationale a mis en place l'Opération Tranquillité Seniors (OTS).

### L'Opération Tranquillité Seniors, c'est quoi ?

L'Opération Tranquillité Seniors prévient l'isolement des personnes âgées :

- En organisant des patrouilles plus régulières autour des logements signalés ;
- Avec des visites de gendarmes à votre domicile, pour s'assurer que vous êtes en sécurité ;
- Via des conseils de prévention.

### Comment s'inscrire ?

Vous êtes senior et souhaitez bénéficier de l'Opération Tranquillité Seniors ? Des personnes de votre entourage (Parents, grands-parents...) sont vulnérables ? **Rendez-vous dans la gendarmerie dont vous dépendez pour vous inscrire.**





DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Le 07/05/2024

Téléphone : 02 37 31 81 01

E.mail : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)

**Objet : Tenue du registre communal des personnes isolées, de 65 ans et plus, ou handicapées.**

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons la mise en place d'un dispositif d'aide et de soutien aux personnes, en cas d'épisode caniculaire, d'évènements climatiques ou sanitaires exceptionnels.

Ce dispositif s'impose aux communes dans le cadre de la législation en vigueur.

La première étape consiste à recenser sur un registre communal les personnes isolées, âgées de 65 ans et plus ou handicapées souhaitant bénéficier d'une aide municipale.

Voici les deux cas de figure :

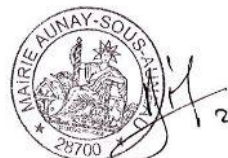
- **Vous avez déjà été recensé** : Dans le cas où votre situation aurait changé (Veuf(ve), nouveaux numéros de téléphone, changement d'adresse des personnes à contacter...), merci de nous retourner le formulaire (voir le recto de cette feuille) avec les modifications.
- **Vous n'avez pas été recensé** : Merci de bien vouloir compléter et retourner à la Mairie **avant le 31/05/2024** le questionnaire (voir le recto de cette feuille).

Les informations confiées seront conservées à la Mairie et resteront confidentielles.

N'hésitez donc pas à prendre quelques minutes de votre temps pour remplir ce questionnaire ou à demander à un membre de votre entourage de le faire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,  
Président du Centre Communal  
d'Action Sociale,**



**Robert DARIEN**

**RECENSEMENT DES PERSONNES ISOLÉES, AGÉES DE 65 ANS ET PLUS OU HANDICAPÉES  
POUR LA TENUE DU REGISTRE COMMUNAL.  
(ÉPISODES CANICULAIRES, ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES OU SANITAIRES EXCEPTIONNELS)**

*(Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dans le fichier constitué sur la base de ce questionnaire.)*

**RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**TÉLÉPHONE :** / **MOBILE :** /

**MAIL :** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**SITUATION FAMILIALE :**

Célibataire    En couple    Veuf / Veuve

**ETES-VOUS SEUL(E) A VOTRE DOMICILE ?**

Oui    Non

**PERSONNE(S) À JOINDRE EN CAS D'URGENCE**

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**TÉLÉPHONE :** / **MOBILE :** /

**QUALITÉ :**       Enfant(s)    Voisin(s)    Personne(s) aidante(s)    Conjoint(e)

**ET / OU**

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**TÉLÉPHONE :** / **MOBILE :** /

**QUALITÉ :**       Enfant(s)    Voisin(s)    Personne(s) aidante(s)    Conjoint(e)

**Date :** \_\_\_\_\_

Signature

